



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

ARRETE du 2 juin 2008

portant nomination

au conseil des agréments et contrôles de l'Institut national de l'origine et de la qualité

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, chargé de l'industrie et de la consommation,

Vu l'article R. 642-10 du code rural ;

Vu l'arrêté du 8 février 2007 fixant la composition au conseil des agréments et contrôles de l'Institut national de l'origine et de la qualité ;

Vu l'arrêté du 8 février 2007 portant nomination au conseil des agréments et contrôles de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

ARRETEMENT :

Article 1<sup>er</sup> :

Est nommé membre du conseil des agréments et contrôles de l'Institut national de l'origine et de la qualité, en qualité de représentant des organismes de contrôle et pour la durée du mandat restant à courir : Monsieur Cyril de Héricourt.

.../...

Article 2:

Le directeur général des politiques économique, européenne et internationale et le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 2008

Le ministre de l'agriculture et  
de la pêche

Pour le ministre et par délégation  
Par empêchement du directeur général des  
politiques économique, européenne et internationale  
Le chef de service des stratégies agricoles et  
industrielles

Philippe MERILLON

Le secrétaire d'Etat chargé de  
l'industrie et de la consommation

Pour le ministre et par délégation  
Par empêchement du directeur général de la  
concurrence, de la consommation et de la  
répression des fraudes

Francis AMAND